



**Projet de note explicative visée à l'article 13 de l'AGW du 5 mars 2008.
La gestion et le coût vérité des déchets.**

Commune:	Brunehaut	Intercommunale:	IPALLE
Nombre d'habitants:	8.169	Données 2022	

1. La production de déchets des ménages et leur gestion.

	Moyenne en Région wallonne	Moyenne dans votre commune ¹	Quel est le service (collecte/traitement)?
Hors déchets communaux	kg/an/hab	kg/an/hab	
Ordures ménagères brutes (OMB, voir graphique) ³	122,32	127,92	PAP / Incinération avec production d'électricité
Déchets organiques	20,22	11,67	PAC-PAV / biométhanisation
Déchets verts ¹	45,14	58,45	PAC / compostage
Encombrants ¹	46,02	44,53	Ressourceries et réutilisation / PAC / incinération avec production d'électricité / fraction non combustible et non valorisable envoyée en CET
Déchets inertes ¹	84,46	69,61	PAC / valorisation
Bois ¹	36,53	41,88	PAC / valorisation
Papiers/cartons ¹	43,72	41,65	PAC et PAP / valorisation
Verre ¹	32,31	30,84	PAC et Bulles à verre / valorisation
PMC ¹ et plastiques divers	23,02	26,00	PAC et PAP / valorisation
Métaux ¹	6,61	8,37	PAC / valorisation
DEEE ¹	6,2	8,55	PAC / valorisation / élimination
Autres ²	6,00	6,01	PAC / valorisation ou élimination
Total	472,55	475,46	

¹ données de l'intercommunale (moyenne de la Wallonie Picarde)

DEEE=déchets d'équipements électriques et électroniques

² hors bâches et films agricoles

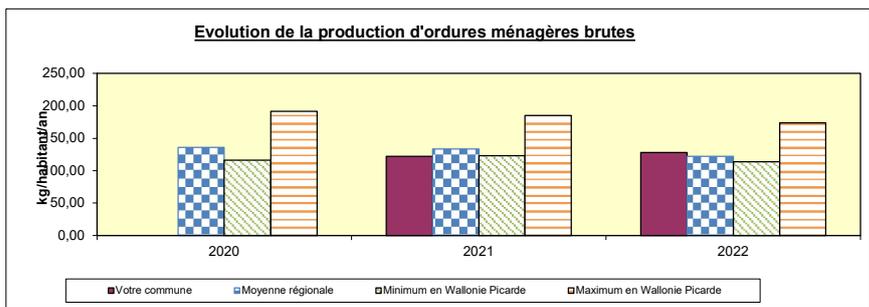
³ hors déchets communaux

PAC = Recyparcs

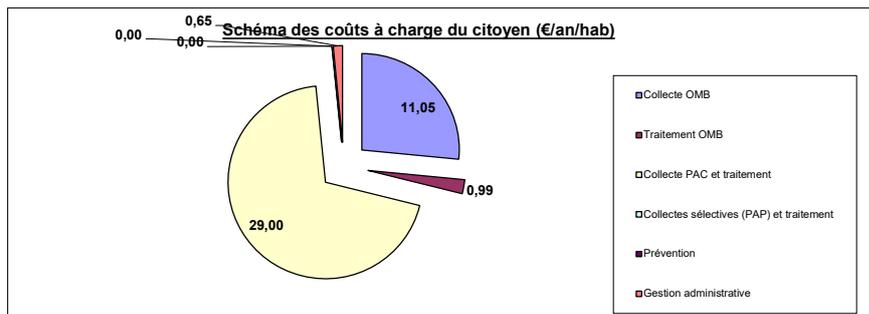
PAP = Porte à porte

CET = Centre d'Enfouissement Technique (décharge)

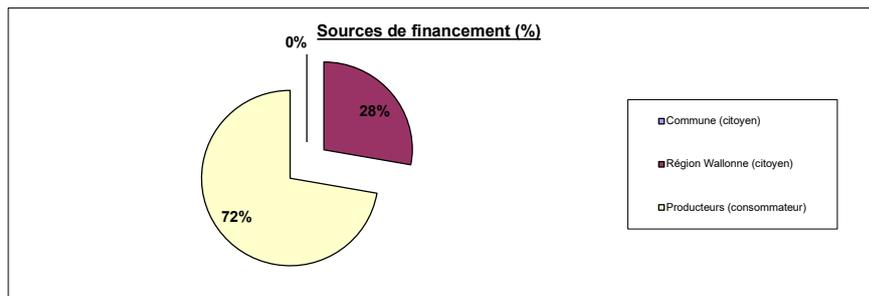
PAV = Point d'apport volontaire



2. Le coût de vos déchets



3. Le financement de la gestion des déchets



	2020	2021	2022
Votre commune	0,00	122,32	127,92
Moyenne régionale	136,02	133,24	122,32
Minimum en Wallonie Picarde	116,18	123,40	113,51
Maximum en Wallonie Picarde	191,48	185,24	173,75

Financement de la gestion des déchets ménagers	%	€/hab
Commune (citoyen)	0%	0
Région Wallonne (citoyen)	28%	8,87
Producteurs (consommateur)	72%	23,10
		31,973

Shéma des coûts	€/hab
Collecte OMB	11,05
Traitement OMB	0,99
Collecte PAC et traitement	29,00
Collectes sélectives (PAP) et traitement	inclus
Prévention	inclus
Gestion administrative	0,65

4. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent

a) Description du service minimum et du service complémentaire de gestion des déchets

Le service minimum permet aux citoyens de se défaire de ses ordures ménagères brutes (collecte et traitement).

Il permet également un accès aux parcs à conteneurs selon les modalités du règlement en vigueur pour s'y défaire de manière sélective et après tri des fractions suivantes: déchets inertes, encombrants, bois, végétaux, papiers/cartons, métaux, DEEE, PMC, verre, pneus, asbeste-ciment, déchets spéciaux, piles, huiles minérales, verre plat, frigolite, plâtre, films en plastique et graisses organiques.

Le service minimum permet aussi de se défaire des emballages PMC et du papier/carton en porte-à-porte dans le cadre de la collecte financée par FOST+, ainsi que l'accès aux bulles à verre.

Ce service inclut la fourniture d'aucun sac adapté à la collecte des ordures ménagères brutes

Les services complémentaires consistent en la possibilité de dépôts des déchets organiques au sein de nos huit points volontaires répartis sur la commune de Brunehaut.

b) Extrait utile du règlement taxe et/ou redevance, y compris les mesures sociales

5. Votre contribution via l'achat de certains produits

Ci-dessous, vous trouverez le coût moyen par habitant et par an que le consommateur des produits ci-dessous supporte.

Produits	Contribution 2022 (€/hab/an)
PMC	18,4
DEEE	2,2
Huiles usagées de moteur	0,132
Huiles usagées de friture	0
Piles	1,54
Pneus	données non transmises
Matelas	0,831
TOTAL	23,10

6. Comment réduire votre facture déchets?

Voir texte en annexe